

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION



Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
29e séance
tenue le
mercredi 23 novembre 1994
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 29e SÉANCE

Président : M. KHAN (Pakistan)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite)
- c) PRODUITS DE BASE (suite)
- d) DÉVELOPPEMENT CULTUREL (suite)
- f) COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (suite)
- g) CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II) (suite)
- h) COOPÉRATION INTERNATIONALE EN VUE D'ÉLIMINER LA PAUVRETÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (suite)

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)

- b) PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES GÉNÉRATIONS PRÉSENTES ET FUTURES (suite)
- c) UTILISATION DURABLE ET CONSERVATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES MARINES EN HAUTE MER : CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES STOCKS CHEVAUCHANTS ET LES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS (suite)
- e) CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/49/SR.29
28 février 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

94-82462 (F)

9482462

/...

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
(A/C.2/49/L.2, L.11, L.14, L.16, L.21, L.26 et L.35)

Projet de résolution sur les modalités d'établissement des rapports dans les domaines économique et social et les domaines connexes (A/C.2/49/L.14)

1. M. DUGAN (États-Unis d'Amérique), présentant le projet de résolution A/C.2/49/L.14, dit que le Conseil économique et social a examiné cette question et a décidé de la renvoyer à l'Assemblée générale.

Projet de résolution sur l'action préventive et l'intensification de la lutte contre le paludisme dans les pays en développement, en particulier en Afrique
(A/C.2/49/L.26)

2. M. AHMIA (Algérie) présente le projet de résolution A/C.2/49/L.26 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Projet de résolution relatif à la Conférence mondiale sur l'administration publique et le développement (A/C.2/49/L.35)

3. M. AMAZIANE (Maroc), présentant le projet de résolution A/C.2/49/L.35, dit que le Gabon aurait dû figurer au nombre des auteurs et qu'Israël, la Jordanie, le Kenya, le Malawi et la Mongolie se sont joints aux auteurs.

4. Il est généralement admis que le seul système socio-économique viable est celui qui respecte la liberté de l'individu et vise à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Il est donc nécessaire d'examiner quelle doit être la relation entre le secteur public et le secteur privé dans la promotion du développement. Même dans une économie de marché, le secteur public, en particulier l'État, doit corriger les insuffisances du marché et promouvoir les conditions favorables au développement du secteur de la production.

5. Les ministres de la fonction publique de 33 pays africains se sont réunis à Tanger, en juin 1994, pour examiner les relations entre le secteur public et le secteur privé. Ils ont conclu qu'il était nécessaire de tenir une conférence mondiale en vue de formuler une stratégie multidimensionnelle de promotion d'un secteur public efficace, responsable et compétent.

6. Le PRÉSIDENT invite la Commission à se prononcer sur les projets de résolution A/C.2/49/L.2, L.11 et L.16.

Projet de résolution sur la célébration du millénaire de l'Épopée nationale kirghize de Manas (A/C.2/49/L.2)

7. M. RAICHEV (Bulgarie), Vice-Président, faisant rapport sur les consultations officieuses, annonce qu'aucune modification n'a été demandée au

projet de résolution que le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée pour adoption.

8. Le projet de résolution A/C.2/49/L.2 est adopté.

Projet de résolution sur la question de la proclamation de l'année 1998 Année internationale de l'océan (A/C.2/49/L.11)

9. M. RAICHEV (Bulgarie), Vice-Président, faisant rapport sur les résultats des consultations officieuses, dit qu'il convient d'apporter une modification de style à la version en langue arabe.

10. M. CATARINO (Portugal) souligne qu'il est communément admis que le terme "océan" comprend également les mers de la planète.

11. M. JOMAA (Tunisie) est lui aussi d'avis que, par "océan", on entend également les mers, en particulier la mer Méditerranée. C'est également cette acception du terme qui est retenue dans la Convention sur le droit de la mer et dans Action 21.

12. Le PRÉSIDENT annonce que la Bulgarie, le Cameroun, la Croatie, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, Madagascar et la Norvège se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

13. Le projet de résolution A/C.2/49/L.11 est adopté.

Projet de résolution sur le rapport du Comité de la planification du développement : examen général de la liste des pays les moins avancés (A/C.2/49/L.16)

14. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur l'état des incidences du projet sur le budget-programme (A/C.2/49/L.21).

15. M. RAICHEV (Bulgarie), Vice-Président, présentant les résultats des consultations officieuses, dit que le troisième alinéa du préambule a été remplacé par le texte suivant : "Notant avec préoccupation que le nombre des pays les moins avancés a augmenté, en particulier en Afrique, et soulignant combien il importe d'instaurer un environnement économique international propice à la croissance et au développement des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés,". Il demande instamment que le projet de résolution, tel qu'amendé, soit adopté.

16. Le projet de résolution A/C.2/49/L.16, tel que révisé oralement, est adopté.

17. M. AHMIA (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, exprime l'espoir que la communauté internationale prendra des mesures concrètes pour aider les pays en développement à relancer la croissance économique et le développement et pour mobiliser l'aide financière et technique nécessaire à ces pays, en particulier aux moins avancés d'entre eux.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite) (A/C.2/49/L.31, L.32, L.34, L.36 et L.38)

Projet de résolution sur le renforcement des organisations internationales dans le domaine du commerce multilatéral (A/C.2/49/L.31)

Projet de résolution sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés : Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (A/C.2/49/L.32)

Projet de résolution sur les mesures spécifiques en faveur des pays insulaires en développement (A/C.2/49/L.36)

18. M. AHMIA (Algérie), présentant les projets de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le projet de résolution A/C.2/49/L.31 est purement procédural et n'a aucune incidence financière. Quant au projet de résolution A/C.2/49/L.36, il reflète les décisions et recommandations de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

Projet de résolution sur le commerce international et le développement (A/C.2/49/L.34)

19. M. AHMIA (Algérie) présente le projet de résolution A/C.2/49/L.34 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

20. M. KUDRYAVTSEV (Fédération de Russie) dit que sa délégation souscrit à bon nombre des idées contenues dans le projet de résolution et qu'au cours des consultations préliminaires, elle a proposé, avec d'autres délégations de la Communauté d'États indépendants, de travailler de concert avec le Groupe des 77 sur le projet de résolution de façon que celui-ci tienne compte également des intérêts propres aux pays à économie en transition. Cela n'a pas pu se faire, mais la délégation russe continue de croire que le projet de résolution pourrait, dans certaines conditions, constituer une assez bonne base pour un processus de négociation constructif.

21. Plutôt que de déposer un projet de résolution distinct, les délégations de la Communauté d'États indépendants proposeront des amendements au projet de résolution A/C.2/49/L.34 pour essayer d'assurer que les exportations des pays à économie en transition aient accès au marché mondial; favoriser le développement des échanges et des relations économiques de ces pays avec les pays en développement; et promouvoir l'adaptation des pays à économie en transition au système commercial multilatéral. La délégation russe espère donc avoir des consultations avec toutes les délégations intéressées, en particulier avec les auteurs du projet de résolution.

22. M. DUGAN (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation souscrit au projet de résolution, qui lui paraît relativement utile, et attend avec intérêt les consultations officielles à ce sujet; elle est particulièrement désireuse de

/...

voir mettre au point un texte équilibré et complet, répondant aux préoccupations de tous les pays. Il se félicite que la délégation russe tente d'intégrer ses préoccupations dans le projet de résolution plutôt que de soumettre un autre texte. Les États-Unis d'Amérique notent avec satisfaction que les pays à économie en transition cherchent à s'intégrer dans l'économie mondiale sur la base d'un système commercial libre et ouvert.

23. M. McDONALD (Observateur de l'Union européenne) dit que l'Union européenne attache une grande importance au projet de résolution et espère que certaines des préoccupations de la Fédération de Russie pourront être prises en considération dans le texte final.

Projet de résolution sur le Colloque international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale (A/C.2/49/L.38)

24. M. DUGAN (États-Unis d'Amérique), présentant le projet de résolution A/C.2/49/L.38, dit que les représentants de 137 pays membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 80 ministres du commerce, 150 maires et plusieurs centaines d'hommes d'affaires ont assisté au Colloque, qui s'est tenu à Columbus (Ohio) en octobre 1994.

25. La délégation des États-Unis estime, comme les ministres du commerce, qu'à l'avenir, la coopération entre pays développés et pays en développement en vue de promouvoir le développement dépendra de plus en plus de l'assistance technique et technologique avec la participation du secteur privé. Il se félicite de l'adoption de la Déclaration ministérielle de Columbus sur l'efficacité commerciale et estime que la promotion du commerce électronique doit reposer sur le principe de l'égalité d'accès aux systèmes compatibles avec les normes internationales et qu'il est possible d'agir immédiatement pour promouvoir la participation aux échanges commerciaux dans des domaines tels que les douanes, les transports, la banque et les assurances.

26. La délégation des États-Unis a élaboré le projet de résolution en consultation avec la CNUCED en vue de souligner les résultats du Colloque, en particulier la Déclaration ministérielle, et de promouvoir le concept de commerce électronique. Elle souhaite que d'autres délégations se joignent à elle pour parrainer le projet de résolution.

27. M. AMAZIANE (Maroc) dit que sa délégation souhaite devenir coauteur du projet de résolution.

c) PRODUITS DE BASE (suite) (A/C.2/49/L.29)

Projet de résolution sur les produits de base (A/C.2/49/L.29)

28. M. AHMIA (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/49/L.29 et demande instamment qu'il soit adopté par consensus.

d) DÉVELOPPEMENT CULTUREL (suite) (A/C.2/49/L.33)Projet de résolution sur le développement culturel (A/C.2/49/L.33)

29. M. AHMIA (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/49/L.33 et exprime l'espoir qu'il soit lui aussi adopté par consensus.

f) COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (suite) (A/C.2/49/L.39)Projet de résolution sur la coopération pour le développement industriel
(A/C.2/49/L.39)

30. M. AHMIA (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/49/L.39 qui a été formulé comme suite aux résolutions adoptées par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à sa cinquième session.

g) CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II)
(suite) (A/C.2/49/L.27)Projet de résolution sur la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (A/C.2/49/L.27)

31. M. AHMIA (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77, de la Chine et de la Turquie, présente le projet de résolution A/C.2/49/L.27 qui est purement procédural.

h) COOPÉRATION INTERNATIONALE EN VUE D'ÉLIMINER LA PAUVRETÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (suite) (A/C.2/49/L.28)Projet de résolution sur la coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement : Année internationale pour l'élimination de la pauvreté (A/C.2/49/L.28)

32. M. AHMIA (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/49/L.28 et demande qu'il soit adopté par consensus.

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)
(A/C.2/49/L.17 et L.18)

33. Mme WILLIAMS-MANIGAULT (États-Unis d'Amérique) annonce que le Brésil, l'Égypte et Madagascar sont devenus auteurs du projet de résolution A/C.2/49/L.20 présenté au titre du point 89 de l'ordre du jour et que Singapour est devenue auteur du projet de résolution A/C.2/49/L.24 présenté au titre du même point.

Projet de résolution sur la diffusion des principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (A/C.2/49/L.17)

34. M. HAMBURGER (Pays-Bas), Vice-Président, présentant les résultats des consultations officieuses, dit qu'un consensus a été réalisé. À la troisième ligne du paragraphe 2, les mots "de continuer à veiller" doivent être insérés avant les mots "à ce que ses principes". Il recommande l'adoption du projet de résolution.

35. Le projet de résolution A/C.2/49/L.17, tel que révisé oralement, est adopté.

36. M. AHMIA (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, exprime l'espoir que la Déclaration de Rio sera largement diffusée par les États Membres et par tous les organismes des Nations Unies et que ses principes seront mis en oeuvre, en particulier le principe relatif à l'assistance aux pays en développement, sous forme de ressources financières nouvelles et additionnelles et de transfert de technologies.

37. M. MOJOUKHOV (Biélorus) dit que sa délégation attache une importance particulière aux principes 6, 12 et 27 de la Déclaration de Rio et souhaite se joindre aux auteurs du projet de résolution.

Projet de résolution sur la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone (A/C.2/49/L.18)

38. M. HAMBURGER (Pays-Bas), Vice-Président, présentant les résultats des consultations officieuses, dit que dans le premier alinéa du préambule, dans le texte anglais, les mots "which is responsible for filtering sunlight and preventing" doivent être remplacés par les mots "which filters sunlight and prevents". À la troisième ligne du deuxième alinéa, après les mots "le Comité exécutif", il convient d'ajouter "du Fonds multilatéral". À la fin du paragraphe 1, il y a lieu d'ajouter "qui sera célébrée à partir de 1995". Au paragraphe 3, le mot "Engage" doit être remplacé par "Invite". Le paragraphe 5 doit être supprimé. M. Hamburger demande instamment à la Commission d'adopter le projet de résolution par consensus.

39. Le projet de résolution A/C.2/49/L.18, tel que révisé oralement, est adopté.

40. M. AHMIA (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que ceux-ci se félicitent de l'adoption du projet de résolution, mais qu'ils regrettent que les consultations officieuses sur un autre projet de résolution relatif à la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse aient fait l'objet de controverses. Ils se demandent si cela ne signifie pas que certaines délégations tentent de minimiser l'importance de la question de la sécheresse et de la désertification.

b) PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES GÉNÉRATIONS PRÉSENTES ET FUTURES
(suite) (A/C.2/49/L.9)

Projet de résolution sur la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (A/C.2/49/L.9)

41. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission), présentant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/49/L.9, dit que les ressources prévues au chapitre 25 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 sont destinées à couvrir non seulement les réunions programmées au moment de la préparation du budget, mais également celles qui seraient autorisées par la suite, à condition que le nombre et la répartition des réunions et conférences correspondent au calendrier des réunions des années précédentes. En conséquence, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/C.2/49/L.9, il ne sera pas nécessaire d'ouvrir des crédits additionnels dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

42. M. HAMBURGER (Pays-Bas), Vice-Président, présentant les résultats des consultations officieuses, dit qu'au troisième alinéa du préambule, le membre de phrase "Appréciant vivement l'offre du Gouvernement allemand, qui a proposé" doit être remplacé par le membre de phrase "Réitérant sa profonde reconnaissance au Gouvernement allemand et acceptant son offre". Il demande instamment que le projet de résolution soit adopté par consensus.

43. Le projet de résolution A/C.2/49/L.9, tel que révisé oralement, est adopté.

44. M. AHMIA (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, note que le projet de résolution qui vient d'être adopté est procédural et vise à éviter toute controverse sur les questions de fond encore en suspens. Le Groupe des 77 et la Chine se réservent le droit, à la onzième session du Comité intergouvernemental de négociation, de soulever toute question de fond n'ayant pas fait l'objet d'un accord lors de la dixième session.

c) UTILISATION DURABLE ET CONSERVATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES MARINES EN HAUTE MER : CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES STOCKS CHEVAUCHANTS ET LES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS (suite) (A/C.2/49/L.5)

Projet de résolution sur la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et stocks de poissons grands migrateurs (A/C.2/49/L.5)

45. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission) dit que les ressources prévues au chapitre 25 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 devaient couvrir les réunions programmées au moment de la préparation du budget ainsi que celles qui seraient autorisées par la suite, à condition que le nombre et la répartition des réunions et conférences correspondent au calendrier des conférences des années précédentes. En conséquence, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/C.2/49/L.5, il ne sera pas nécessaire d'ouvrir des crédits additionnels au chapitre 25 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

46. M. HAMBURGER (Pays-Bas), Vice-Président, recommande que le projet de résolution A/C.2/49/L.5 soit adopté par consensus.

47. Le projet de résolution A/C.2/49/L.5 est adopté.

e) CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ÉTATS
INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (suite) (A/C.2/49/L.37)

Projet de résolution relatif à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (A/C.2/49/L.37)

48. M. AHMIA (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/49/L.37 et dit que l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

49. M. RUNGE (Allemagne), parlant au nom de l'Union européenne, dit qu'en principe, les membres de l'Union sont prêts à se joindre aux auteurs du projet de résolution si les modifications envisagées au cours des consultations officielles sont incorporées au texte.

La séance est levée à 12 h 15.